

# MÉMOIRE PARLEMENTAIRE

## Les répercussions de la financiarisation du logement sur les femmes de diverses identités en situation de handicap

RAFH Canada

---

26 mai 2023



DisAbled Women's Network

Réseau d'action des femmes handicapées

# À PROPOS DU RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES DU CANADA (RAFH – DAWN CANADA)

Le Réseau d'action des femmes handicapées (RAFH-DAWN) Canada est une organisation pancanadienne, féministe et pluri-handicap dont la mission est de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence que connaissent les femmes handicapées et les femmes sourdes. RAFH-DAWN Canada œuvre à l'avancement et à l'inclusion des femmes et des filles handicapées et des femmes sourdes au Canada. Son orientation stratégique globale repose sur le leadership, le partenariat et le réseautage pour amener les différents ordres de gouvernement, les secteurs plus vastes du handicap et des femmes, ainsi que les acteurs concernés, à se pencher sur nos enjeux prioritaires.

## NOUS JOINDRE :

 469, rue Jean-Talon Ouest,  
bureau 215, Montréal (Québec)  
H3N 1R4

 514-396-0009

 514-396-6585

 1-866-396-0074

 [admin@dawnCanada.net](mailto:admin@dawnCanada.net)

 [www.dawnCanada.net](http://www.dawnCanada.net)

La Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies oblige les États parties à faire en sorte que toutes les personnes handicapées et leur famille bénéficient d'un niveau de vie adéquat, ce qui comprend le droit à un logement accessible, abordable<sup>1</sup> et sécuritaire et à une amélioration constante des conditions de vie. Le gouvernement canadien manque à son obligation d'assurer le droit au logement à toutes les personnes, en particulier aux femmes de diverses identités vivant avec une incapacité.

Les personnes handicapées sont plus susceptibles de vivre dans des logements inadéquats que les personnes non handicapées<sup>2</sup>; alors que bon nombre d'entre elles ont des besoins de soins non satisfaits en matière de logement, beaucoup d'autres sont sur des listes d'attente pour un logement abordable. En matière de logement, les femmes handicapées sont aussi plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux de logement que ne le sont les personnes non handicapées et les hommes handicapés<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Un logement est considéré comme abordable si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

<sup>2</sup> G. Suttor (2015). « Rental Housing Dynamics and Lower-Income Neighbourhoods in Canada » (Document de recherche n° 235, Neighbourhood Change Research Partnership, Université de Toronto), p. 26-27.

<sup>3</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (2018). Profil des conditions de logement des personnes ayant une incapacité. *Recherche en action, mai 2018*. Accessible à l'adresse : <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/cmhc/pubsandreports/research-insights/research-insight-housing-conditions-persons-disabilities-69355-fr.pdf?rev=4575c71b-68ba-4b08-98d6-dc3bf302cb3b>.

<sup>4</sup> SCHL (sans date). Données sur les besoins impérieux en matière de logement. Accessible à l'adresse : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/recherche-sur-le-logement/les-besoins-imperieux-en-matiere-de-logement/donnees-sur-les-besoins-imperieux-en-matiere-de-logement>.

D'autres groupes traditionnellement marginalisés – et au sein desquels les personnes handicapées sont surreprésentées – présentent eux aussi un lourd bilan de besoins impérieux en matière de logement : près de la moitié des ménages dirigés par une personne réfugiée récemment arrivée (49 %), 27 % des locataires, les ménages autochtones, 27 % des familles monoparentales dirigées par une femme, et 37 % des ménages du Nunavut ont des besoins impérieux en matière de logement<sup>4</sup>. En outre, en 2016, 21 % des Canadiens noirs ont déclaré vivre dans des logements inférieurs aux normes, comparativement à 8 % chez les Canadiens blancs<sup>5</sup>. Pour les personnes qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, il n'existe aucune possibilité de déménager dans un logement abordable, accessible et sécuritaire au sein de leur collectivité<sup>6</sup>; elles courent donc un risque plus élevé de devenir des personnes sans-abri.

Les femmes vivant en situation de handicap dans le Nord canadien se heurtent à des difficultés particulières pour trouver un logement abordable et sécuritaire : les projets d'exploitation des ressources naturelles et l'afflux de travailleurs dans ces régions font grimper en flèche le coût du logement, ce qui peut forcer les personnes à vivre dans des logements surpeuplés ou insalubres et les rendre plus vulnérables à l'itinérance<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada. « Déterminants sociaux et iniquités en santé des Canadiens Noirs : un aperçu », 8 sept. 2020 [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante/sante-population/est-determine-sante/determinants-sociaux-iniquites-canadiens-noirs-apercu.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante/sante-population/est-determine-sante/determinants-sociaux-iniquites-canadiens-noirs-apercu.html).

<sup>6</sup> Statistique Canada (2022). Besoins impérieux en matière de logement au Canada. *Le Quotidien* (21 septembre 2022). Accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2022056-fra.htm>.

Les Autochtones, et plus particulièrement les femmes autochtones handicapées, se heurtent à de nombreux obstacles pour accéder à un logement décent, abordable et sûr tant dans les réserves qu'à l'extérieur des réserves. Les diverses formes de colonialisme, historiques et actuelles, ont fait en sorte que les femmes autochtones sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et au sein de familles nombreuses, et de ce fait, beaucoup de réserves vivent une crise de surpopulation. Hors réserve, les Autochtones, dont un grand nombre sont en situation de handicap, sont exposés à de multiples formes de discrimination et à un manque de soutien et de services adaptés à leur culture, ce qui augmente la probabilité qu'ils vivent dans un logement inadéquat ou en situation de logement instable<sup>8</sup>.

En ce qui a trait aux mesures de soutien au logement, l'absence d'approches axées sur le handicap et la diversité fait en sorte que de plus en plus, les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée deviennent des options de logement pour des femmes relativement jeunes en situation de handicap<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Manning, S. (2016). Femmes en situation de handicap dans le Nord du Canada. Feuillet d'information de FemNorthNet. Accessible à l'adresse : <https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Femmes-en-situation-de-handicap-dans-le-Nord-du-Canada.pdf>.

<sup>8</sup> Belanger, Y., Head, G., Awosoga, O. (2012), « Housing and Aboriginal People in Urban Centres: A Quantitative Evaluation », *Aboriginal Policy Studies* 2, vol. 2, n° 1, p. 4-25.

<sup>9</sup> RAFH Canada (2019). *Plus qu'une note de bas de page*. Accessible à l'adresse : <https://www.dawncanada.net/enjeux/new-page-morethanafootnote/>.

Les défenseurs des droits des personnes handicapées soulignent qu'il semble y avoir une plus grande institutionnalisation des personnes ayant une déficience intellectuelle (dans des milieux de vie collectifs, par exemple), et ce, en raison du manque de logements adéquats et abordables, un manque lui-même dicté par la financiarisation du logement.

### **Obstacles systémiques au logement**

Les femmes en situation de handicap, en particulier celles qui vivent de pensions d'invalidité ou d'autres prestations sociales, les mères seules, les femmes noires ou racisées, ou les personnes 2ELGBTQIA+ subissent de la discrimination de la part des propriétaires qui peuvent les percevoir comme des personnes instables ou peu fiables financièrement, plus enclines à causer des dommages, incapables d'entretenir leur logement, trop bruyantes et plus susceptibles de se plaindre et qui, pour l'une ou l'autre de ces raisons, refusent de leur louer un logement<sup>10</sup>. Par exemple, le manque de sensibilisation et de compréhension constaté à l'égard des personnes ayant une déficience visuelle a mené à la perpétuation de stéréotypes et de perceptions erronées de la cécité qui sont restés en grande partie ignorés.

<sup>10</sup> Conseil des Montréalaises (2019). *Se loger à Montréal : Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap dans le logement*. 12 novembre 2019. Accessible à l'adresse : [Se loger à Montréal : Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap dans le logement - Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec \(rclalq.qc.ca\)](https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Se-loger-a-Monreal-Avis-sur-la-discrimination-des-femmes-en-situation-de-handicap-dans-le-logement-Regroupement-des-comites-logement-et-associations-de-locataires-du-Quebec-(rclalq.qc.ca).pdf).

Même si la loi interdit toute discrimination fondée sur le handicap, l'actuelle pénurie de logements locatifs génère une forte demande de logements abordables et accessibles (et donc, généralement, plus grands), et les propriétaires peuvent, à leur entière discrétion, choisir à qui ils louent. Il existe en outre, à l'égard des personnes handicapées, un manque de sensibilisation et de compréhension qui a alimenté les stéréotypes et les perceptions erronées de la cécité, qui sont restés largement ignorés. À titre d'exemple, des recherches effectuées à Toronto et à Montréal font état d'un certain nombre de pratiques dont font l'objet les personnes noires et racisées, comme des processus de filtrage discriminatoires ou une hausse du prix du loyer<sup>11</sup>. Les obstacles à l'accès au logement causés par la discrimination sont exacerbés depuis le début de la pandémie : des consultations tenues à Montréal ont révélé qu'un nombre croissant de Montréalaises livrent une véritable lutte pour obtenir un logement adéquat, en particulier celles qui sont victimes de discrimination fondée sur le capacitisme, le racisme, l'homophobie et la transphobie<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Gouvernement du Canada. « Déterminants sociaux et iniquités en santé des Canadiens Noirs : un aperçu », 8 sept. 2020. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante/determinants-sociaux-iniquites-canadiens-noirs-apercu.html>

<sup>12</sup> Bennis, K., Boudot, A., Desroches, M.-È, et Saulnier, M.-S. (2022). Montréal 2050 : objectif égalité, inclusion et accessibilité. *Mémoire conjoint du Conseil des Montréalaises et de la Table des groupes de femmes de Montréal dans le cadre de la consultation « Réflexion 2050 » de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).*

Les femmes souffrant d'une déficience intellectuelle ou développementale peuvent être la cible d'escroqueries de la part des propriétaires, qui peuvent leur demander de signer des contrats sans qu'elles aient bien compris ce qu'ils impliquent, ou encore, leur demander de payer en espèces sans signer de contrat<sup>13</sup>.

Les femmes handicapées – et plus particulièrement celles qui présentent une déficience intellectuelle ou développementale –, les immigrées récentes et les femmes qui vivent dans l'isolement ne sont pas nécessairement bien informées de leurs droits; en outre, elles peuvent se montrer réticentes à dénoncer des conditions de vie inadéquates par crainte de représailles de la part de leur propriétaire, par crainte de perdre leur logement, leurs relations ou certains services<sup>14</sup>. Les femmes sourdes font face à des barrières de communication; elles ont du mal à se renseigner sur les logements locatifs ou à contacter les propriétaires ou les organismes d'habitation<sup>15</sup>.

La notion d'accessibilité doit être envisagée dans son sens large, au-delà des aménagements physiques, pour inclure d'autres types de soins, les aspects de la vie quotidienne et les soutiens psychosociaux.

<sup>13</sup> Conseil des Montréalaises, 2019.

<sup>14</sup> Conseil des Montréalaises, 2019.

<sup>15</sup> Conseil des Montréalaises, 2019.

Les personnes ayant des problèmes de santé mentale, y compris des troubles liés à l'usage d'une substance ou des troubles de l'humeur, sont exposées à des risques accrus de sombrer dans l'itinérance et peuvent avoir besoin de soutien et d'aides spécifiques pour être en mesure de vivre de façon autonome dans la société<sup>16</sup>. Cela est particulièrement important chez les personnes 2ELGBTQI et chez les Autochtones, deux groupes surreprésentés au sein de la population souffrant de problèmes de santé mentale<sup>17</sup>. Par exemple, les logements permanents avec services de soutien offrent à des locataires vulnérables de diverses identités un vaste éventail de mesures de soutien et d'occasions de socialisation. On y offre des repas, des programmes de soutien par les pairs, des soins de santé et des soins psychosociaux, ainsi que des événements sociaux. Il est essentiel que ces aides soient offertes à titre facultatif et non comme une condition obligatoire de la location. Il a été démontré que ces services de soutien « assurent la stabilité résidentielle et le maintien à long terme du logement et atténuent les risques d'éviction<sup>18</sup> » et contribuent donc à réduire l'itinérance, l'institutionnalisation et l'incarcération.

---

<sup>16</sup> Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) (2022). *Consultation de la CODP sur la pauvreté et la discrimination systémique dans les domaines du logement accessible, adéquat et abordable, des troubles mentaux et des dépendances*. Document d'information. p. 4. [https://www3.ohrc.on.ca/sites/default/files/OHRC%20Background%20Paper\\_Poverty%20and%20systemic%20discrimination%20FINAL%20Designes%20FR.pdf](https://www3.ohrc.on.ca/sites/default/files/OHRC%20Background%20Paper_Poverty%20and%20systemic%20discrimination%20FINAL%20Designes%20FR.pdf).

<sup>17</sup> McDowell, K. (2021). *LGBTQ2 vulnerability in the Canadian housing sector* (Community Housing Canada, rapport n° 2). Consulté à l'adresse : <https://doi.org/10.7939/r3-bac5-2503>.

## La crise de l'abordabilité

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Canada est en pleine crise d'abordabilité du logement. Pour rétablir l'abordabilité, il faudra ajouter 3,5 millions de logements abordables supplémentaires d'ici 2030. En 2004-2005, un ménage avec un revenu moyen devait dépenser 40 % de son revenu disponible pour acheter un logement en Ontario, et 45 % en Colombie-Britannique. En 2021, ce même ménage doit dépenser 60 % de son revenu disponible pour acheter un logement<sup>19</sup>. Les personnes handicapées sont touchées de façon disproportionnée par la hausse du coût de la vie, parce qu'elles ont peu de marge pour s'adapter à l'augmentation du coût de la nourriture, du logement et d'autres produits de première nécessité. Cela est d'autant plus vrai pour les aînés, qui sont plus susceptibles de vivre de revenus fixes et de prestations.

La Commission ontarienne des droits de la personne stipule que le « coût élevé des logements du marché, jumelé aux longues listes d'attente de logements communautaires a mené à une pénurie extrême de logements abordables, stables et sécuritaires, et est un des principaux facteurs déterminants de la pauvreté en Ontario<sup>20</sup> ».

<sup>18</sup> Homeward Trust (2017). *Permanent supportive housing: Essential for ending homelessness*. Homeward Trust Edmonton [TRADUCTION]. Consulté à l'adresse : <http://endhomelessnessyeg.ca/wp-content/uploads/2017/07/PSH-Report-2017.pdf>.

<sup>19</sup> SCHL (2022). *Pénurie de logements au Canada : Rétablir l'abordabilité d'ici 2030*. 23 juin 2022. Accessible à l'adresse : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/observateur-du-logement/2022/retablir-labordabilite-dici-2030>.

<sup>20</sup> CODP (2022). p. 4

Depuis la pandémie, encore plus de personnes handicapées, en particulier les femmes, celles qui vivent de l'aide sociale, les mères seules, les femmes noires, autochtones ou racisées, ou les femmes âgées, ne disposent que d'un faible revenu ou vivent sous le seuil de la pauvreté en raison de la réduction ou de la perte d'emploi et de revenu, de l'augmentation du coût de la vie, y compris celui des soins et du logement<sup>21</sup>. Ce contexte amène les femmes handicapées à vivre de façon chronique dans des logements inadéquats, inaccessibles ou non sécuritaires et contribue à accroître davantage l'instabilité du logement et l'itinérance chez les femmes de diverses identités de genre vivant avec un handicap<sup>22</sup>. Au Canada, 46 % des femmes ayant affirmé avoir déjà vécu une situation d'itinérance sont également atteintes d'un handicap<sup>23</sup>. Les jeunes 2ELGBTQI+, en particulier les jeunes transgenres, demeurent surreprésentés au sein de la population itinérante en raison de la discrimination en matière d'emploi et de logement et du rejet du domicile familial<sup>24</sup>.

L'accès à la propriété est également un élément essentiel pour les personnes vivant avec incapacité. Les études montrent que la propriété permet d'améliorer la qualité et l'abordabilité du logement, comparativement à la location privée<sup>25</sup>.

### **Logement et violence fondée sur le sexe**

L'accès à un logement abordable, accessible et sécuritaire est particulièrement important pour contrer la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, vivant avec un handicap. Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre souffrant d'une incapacité voient les obstacles se multiplier lorsqu'elles fuient la violence. Et, comble de l'ironie, alors qu'elles subissaient des actes de violence plus fréquents et plus graves, les maisons de refuge pour femmes sont devenues moins accessibles en raison des mesures de santé publique et des pénuries de personnel.

---

<sup>21</sup> Stienstra, D., Grand'Maison, V., Pin, L., Rodenburg, E., Garwood, K.; Reinders, K. (2021). Disability Inclusion Analysis of Lessons Learned and Best Practices of the Government of Canada's Response to the COVID-19 Pandemic.

<sup>22</sup> CODP, 2022.

<sup>23</sup> Cotter, A. (2014). La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité. Statistique Canada. Accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf?st=vixCZb1s>.

<sup>24</sup> Abramovich, Alex et Shelton, Jama. 2017. « Introduction : Where are we now? » dans *Where Am I Going to Go? Intersectional Approaches to Ending LGBTQ2S Youth Homelessness in Canada & the U.S.*, par Abramovich, Alex, et Shelton, Jama (dir.). Toronto : Presses de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, p. 2. Accessible à l'adresse : <http://homelesshub.ca/whereamigoingtogo>.

<sup>25</sup> Winters, S. et K. Van den Broeck (2023): Housing of persons with disabilities: what can be learned from the introduction of more demand-driven subsidies in Flanders?, *International Journal of Housing Policy*, DOI: 10.1080/19491247.2023.2182622.

En outre, la réduction des services, la perte d'emploi ou de revenu, ou la gestion des risques sanitaires ont possiblement entraîné chez ces femmes, ces filles et ces personnes de diverses identités de genre atteintes d'une incapacité une dépendance accrue vis-à-vis de leur agresseur<sup>26</sup>. Et à défaut de pouvoir trouver un logement accessible, abordable et adéquat, les survivantes sont peut-être restées campées dans des relations de violence, peut-être ont-elles été forcées de déménager dans un quartier, un immeuble ou un logement inadéquat, non adapté à leurs besoins, et où elles ne peuvent pas exprimer leur identité de genre ou leur identité sexuelle en toute sécurité<sup>27</sup>.

### **Incidence des rénovictions sur les femmes et les filles vivant avec un handicap**

Les femmes handicapées, ainsi que les femmes âgées, les femmes noires, les femmes racisées et les immigrantes peuvent perdre tout leur réseau de soutien si elles sont contraintes de quitter leur logement en raison de rénovictions qui font en sorte qu'elles sont incapables d'assumer la hausse du coût du loyer, ou qu'elles font l'objet d'autres types d'expulsions motivées par la recherche d'un taux de rotation de locataires élevé par les sociétés de location privées<sup>28</sup>.

Aux États-Unis, les études ont montré une augmentation substantielle des jugements d'expulsion (visant des locataires noirs) à la suite d'acquisitions de logements locatifs par des investisseurs privés<sup>29</sup>. La hausse systématique du coût des loyers dans un quartier donné a également pour effet d'entraîner l'éclatement des communautés culturelles, car si les personnes noires et les entreprises qui y sont établies sont contraintes de déménager, un phénomène d'isolement culturel peut alors s'installer<sup>30</sup>.

La réduction de la superficie des unités en copropriété et des unités locatives dans le seul but d'augmenter les profits soulève bien des préoccupations, car non seulement leur petite taille rend ces unités peu ou pas accessibles pour les personnes handicapées, mais elle rend plus difficile, voire impossible, leur aménagement en unités accessibles dans le futur<sup>31</sup>. La financiarisation du logement limite les options qui s'offrent aux femmes handicapées, ne leur laissant souvent pas d'autre choix que de vivre dans des espaces trop petits et parfois surpeuplés<sup>32</sup>.

<sup>26</sup> Stienstra, D., Grand'Maison, V., Pin, L., Rodenburg, E., Garwood, K.; Reinders, K. (2021). Disability Inclusion Analysis of Lessons Learned and Best Practices of the Government of Canada's Response to the COVID-19 Pandemic.

<sup>27</sup> Bennis, K. et coll., 2022.

<sup>28</sup> Bennis et coll., 2022.

<sup>29</sup> Raymond, E. L., Miller, B., McKinney, M., et Braun, J. (2021). Gentrifying Atlanta: Investor purchases of rental housing, evictions, and the displacement of black residents. *Housing Policy Debate*, vol. 31, n° 3-5, p. 818-834.

<sup>30</sup> Centre de transformation du logement communautaire – Community Housing Transformation Centre (2023). Renforcer les communautés noires canadiennes par la transformation du logement, 13 février 2023. <https://centre.support/fr/renforcer-les-communautés-noires-canadiennes-par-la-transformation-du-logement/>.

<sup>31</sup> Conseil des Montréalaises, 2019.

<sup>32</sup> Canadian Centre for Economic Analysis et Institut Urbain du Canada. (2019). Analyse du marché du logement à Toronto : de la perspicacité à l'action. Centre canadien d'analyse économique (CANCEA) et Institut urbain canadien (CUI) pour le Bureau du logement abordable (AHO). Accessible à l'adresse : <https://canurb.org/fr/publications/toronto-housing-market-analysis-from-insight-to-action/>

Il a été démontré que le fait d'avoir différentes options de logements accessibles, abordables et sécuritaires, dans lesquels il est possible de se déplacer librement, améliore la qualité du logement pour les personnes handicapées<sup>33</sup>.

La conception universelle n'est imposée par aucun financement gouvernemental comme la SCHL ou les offices de logement provinciaux. En conséquence, les personnes handicapées doivent souvent assumer elles-mêmes la responsabilité financière et logistique des travaux visant à adapter leur domicile à leurs besoins; et comme la proportion de personnes handicapées locataires est plus élevée que celle des personnes non handicapées<sup>34</sup>, elles dépendent de l'acceptation du propriétaire pour effectuer les changements, ce qui confère aux propriétaires encore plus de pouvoir sur les locataires<sup>35</sup>. Le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies a précisé que la conception universelle devrait s'appliquer à la conception des biens, des installations, des produits, des technologies et des services.

---

<sup>33</sup> Winters, S. et K. Van den Broeck, 2023.

<sup>34</sup> Un total de 41,7 % des Canadiens souffrant d'une incapacité liée à la santé mentale sont locataires, par rapport à 24,9 % des personnes sans incapacité intellectuelle. Statistique Canada (2021). Le cinquième des Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale a des besoins impérieux en matière de logement. *Le Quotidien*, 28 janvier 2021. Accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210128/dq210128d-fra.htm>.

<sup>35</sup> Conseil des Montréalaises, 2019.

## Le logement : une question de vie ou de mort

La pandémie a révélé que la soif de profit des établissements de soins de longue durée (SLD) privés était responsable du taux de décès effarant de leurs résidents – dont plusieurs étaient des personnes handicapées –, sans parler des cas de mises en isolement et des actes de négligence et de violence commis envers de nombreux autres résidents. Des études canadiennes ont établi clairement que les établissements de SLD à but lucratif affichaient les pires taux de mortalité (comparativement aux établissements de SLD sans but lucratif ou financés par l'État), et ce, en partie à cause de leurs espaces surpeuplés, de la pénurie de personnel et de la piètre qualité de la formation et des protocoles de sécurité<sup>36</sup>.

Une Torontoise de 31 ans ayant des déficiences multiples a demandé l'aide médicale à mourir à cause de l'impossibilité de trouver un logement adéquat, accessible et sécuritaire. Pour répondre à ses besoins, elle dépend entièrement du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour répondre à ses besoins, ce qui représente 1 169 \$ par mois, plus 50 \$ pour un régime alimentaire spécial. Elle soutient que si elle « a demandé l'aide médicale à mourir, c'est essentiellement [...] en raison de l'extrême pauvreté dans laquelle elle vit<sup>37</sup> ».

<sup>36</sup> Akhtar-Danesh, N., Baumann, A., Crea-Arsenio, M., et Antonipillai, V. (2022). COVID-19 excess mortality among long-term care residents in Ontario, Canada. *PLoS one*, vol. 17, n° 1, e0262807.

<sup>37</sup> Favaro, A. (2022). Woman with disabilities nears medically assisted death after futile bid for affordable housing. *CTV News*, 4 mai 2022 [TRADUCTION]. Accessible à l'adresse : <https://www.ctvnews.ca/health/woman-with-disabilities-nears-medically-assisted-death-after-futile-bid-for-affordable-housing-1.5882202>.

Elle explique qu'il a été plus facile de demander l'aide médicale à mourir que d'obtenir du soutien au relogement ou du soutien financier auprès des offices de logement de Toronto.

## Recommandations

1. Exiger que tous les nouveaux projets immobiliers intègrent les principes de la conception universelle. Le financement public devrait être conditionnel à l'intégration de la conception universelle dans les nouveaux projets immobiliers.
2. Fournir à la fois des subventions du côté de la demande (rattachées à la personne) et des subventions du côté de l'offre (rattachées à l'investissement, par exemple) afin de pouvoir offrir des options de logement plus accessibles, abordables et adéquates à une diversité de personnes handicapées<sup>38</sup>.
3. Établir des transferts aux municipalités afin de contrôler les coûts des logements du marché locatif privé, par exemple en réglementant les rénovictions et d'autres types d'expulsions, et en sauvegardant les maisons de chambres<sup>39</sup>.
4. Investir dans le développement de logements sociaux abordables – notamment dans le soutien au logement permanent – qui soient accessibles à des personnes ayant divers types d'incapacités, sécuritaires

<sup>38</sup> Winters, S. et K. Van den Broeck (2023).

<sup>39</sup> Bennis et coll., 2022.

situés à proximité des services essentiels, des écoles, des transports publics, des organismes communautaires et des commerces.

- a. Une partie de ces logements devrait être réservée aux femmes de diverses identités de genre handicapées et à d'autres groupes marginalisés, comme les Autochtones, les Noires et les personnes racisées. Le financement devrait être lié à ces conditions<sup>40</sup>.
  - b. Des ressources devraient être affectées pour répondre aux besoins en matière de soins et favoriser la pleine intégration des personnes ayant divers types d'incapacités, là où elles vivent.
5. Mettre en place des mécanismes de coordination entre les aides au logement et au handicap, ainsi que des aides adaptées à la culture des Autochtones, des Noires et des personnes racisées, des immigrantes et des réfugiées, et d'autres aides communautaires destinées aux groupes historiquement marginalisés.
  6. S'engager à fournir un financement et un soutien durables et adéquats aux organisations de la société civile spécialisées dans le logement et le handicap qui planifient, construisent et/ou gèrent des projets de logements sociaux et communautaires.

<sup>40</sup> Bennis et coll., 2022.

7. Offrir un financement adéquat et durable aux organisations de la société civile actives dans le domaine du logement et des personnes handicapées, et qui négocient, accompagnent et surveillent les promoteurs immobiliers et les municipalités pour la mise en œuvre de politiques d'accessibilité dans le cadre de la construction et de la gestion de projets d'habitation.
8. Mettre en place des mécanismes de collecte de données sur le nombre et la qualité des logements accessibles et abordables.
9. Fournir un soutien pour permettre la navigation entre les systèmes et la coordination du logement, des soins et des autres besoins de base des personnes handicapées.
10. Mettre sur pied, avec la collaboration significative de diverses personnes handicapées, des campagnes d'éducation du public visant à éliminer les préjugés défavorables à l'endroit des personnes handicapées en général, et en tant que locataires, en particulier.